

POLE EGALITE EDUCATION
CITOYENNETE

DIRECTION EDUCATION JEUNESSE
SPORT

SERVICE JEUNESSE ET SPORT

Affaire suivie par

Dominique CHENEVIERE

Tél. : 02 99 02 32 90

Fax : 02 99 02 34 32

dominique.cheneviere@ille-et-vilaine.fr

Courrier à l'ensemble des comités et clubs
sportifs breilliens

Réf. 1975

Rennes, le **22 JUIN 2020**

Objet : Opération « Coupon Sport 35 » 2020 - 2021

Mesdames et Messieurs les Présidente.s,

L'assemblée départementale, lors de sa session du 9 février 2020, a voté la reconduction du dispositif « Coupon Sport 35 » pour la saison sportive 2020-2021.

Ce levier pour la pratique sportive s'adresse aux jeunes breilliens qui remplissent les conditions suivantes :

- Etre âgé de 11 à 15 ans (soit être né entre 2005 et 2009) ;
- Bénéficiaire de l'allocation de rentrée scolaire en août 2020 ;
- S'inscrire dans une association sportive affiliée d'une part à une fédération agréée par le ministère des sports et d'autre part à l'Agence Nationale des Chèques Vacances (A.N.C.V.).

Par ailleurs, le barème de la prise en charge reste le suivant :

Coût de l'adhésion + licence	Coupon sport 35
De 45 € à 90 €	1 coupon sport, soit 20 €
A partir de 91 €	2 coupons sport, soit 40 €

Pour effectuer votre demande de « Coupon Sport 35 », je vous invite à renseigner le tableau d'inscription ci-joint et à recueillir les documents nécessaires (attestation d'Allocation de Rentrée Scolaire et livret de famille) puis transmettre l'ensemble au service "Jeunesse et Sport" qui se chargera de vérifier l'éligibilité des candidats au dispositif puis de procéder à la demande de remboursement auprès de l'A.N.C.V.

Pour toutes demandes complémentaires de renseignements sur le dispositif "Coupon Sport 35", vous pouvez adresser un courriel à jeunesse.sport@ille-et-vilaine.fr

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Présidente.s, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Vice-Président du Conseil Départemental,
Délégué au Sport



Frédéric BOURCIER